

Crowdfunding **(financement participatif)**

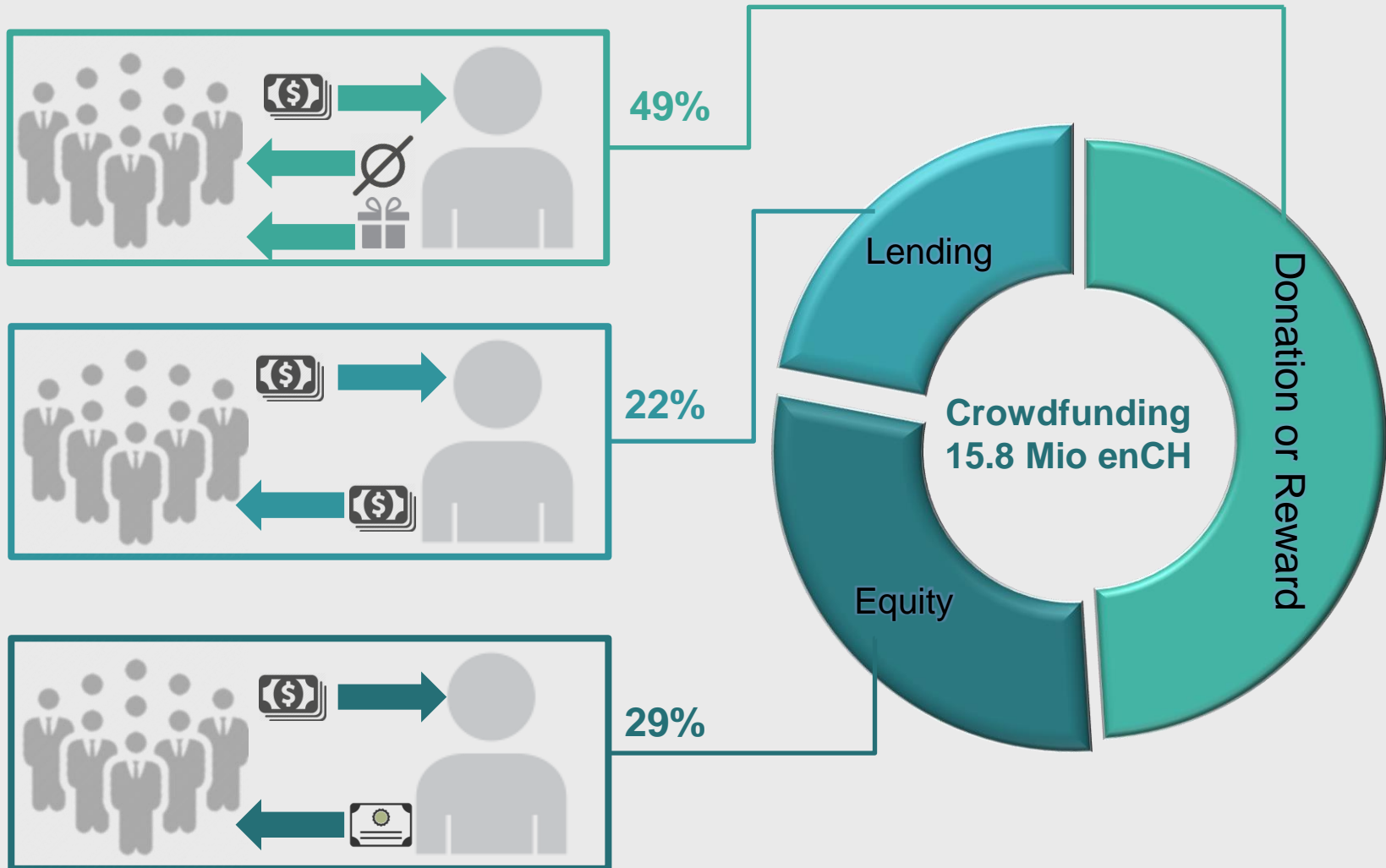
Risques et chances?

Biba Homsy, avocate

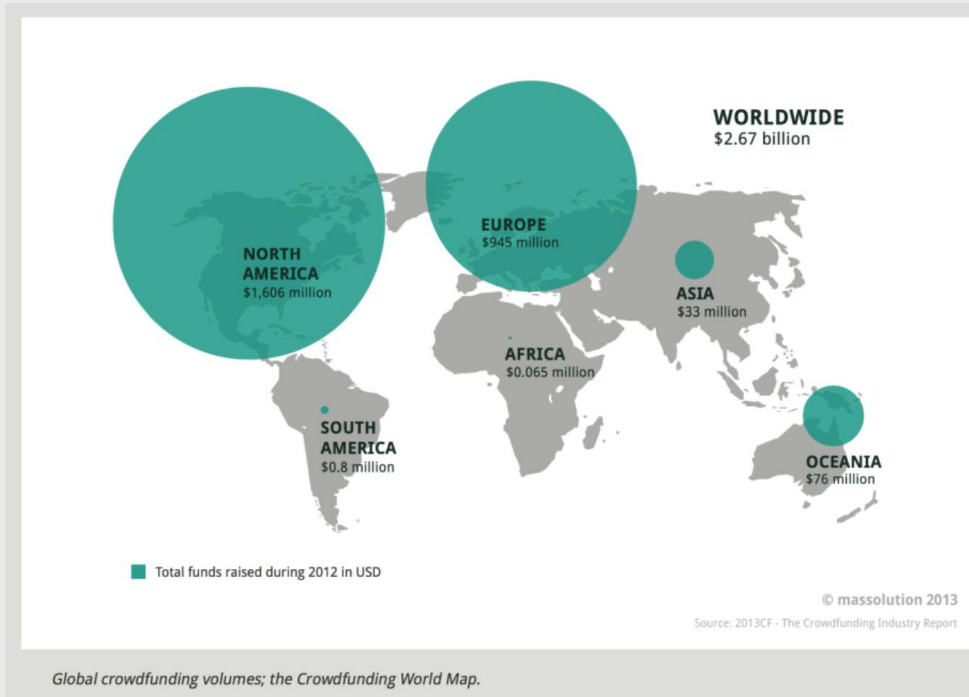
De quoi parle-t-on?



Mais plus exactement?

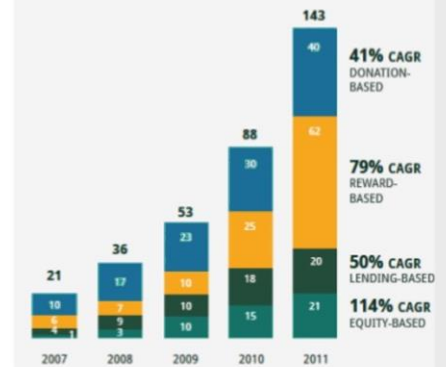


Développements internationaux



Growth of Crowd Funding Platforms (CFP)

REWARD-BASED IS THE LARGEST CROWDFUNDING CATEGORY, WHILE EQUITY-BASED IS THE FASTEST GROWING

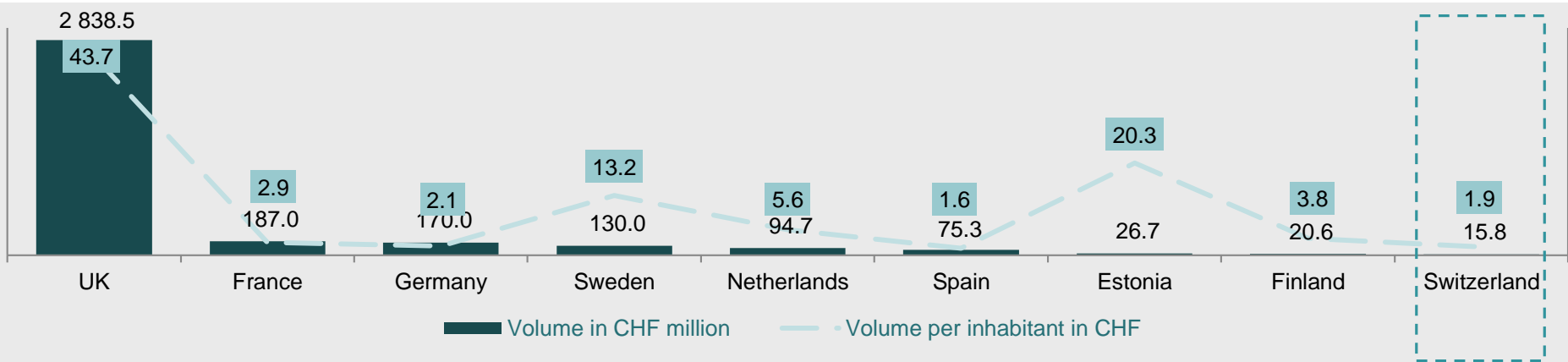


Source: Massolution, Crowdfunding Industry Report May 2012

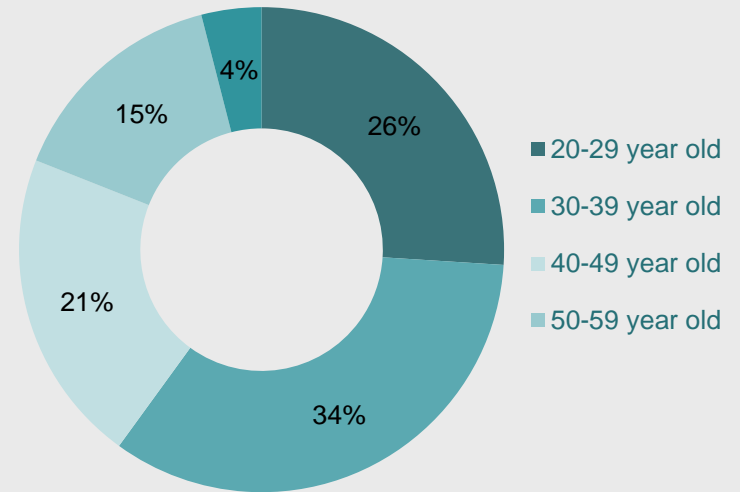
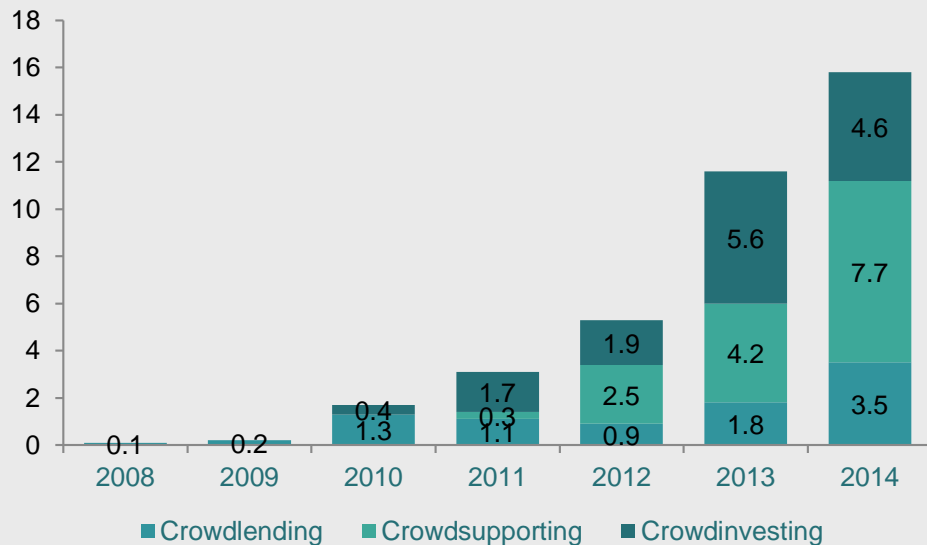
OmniPresent Media 2013

9

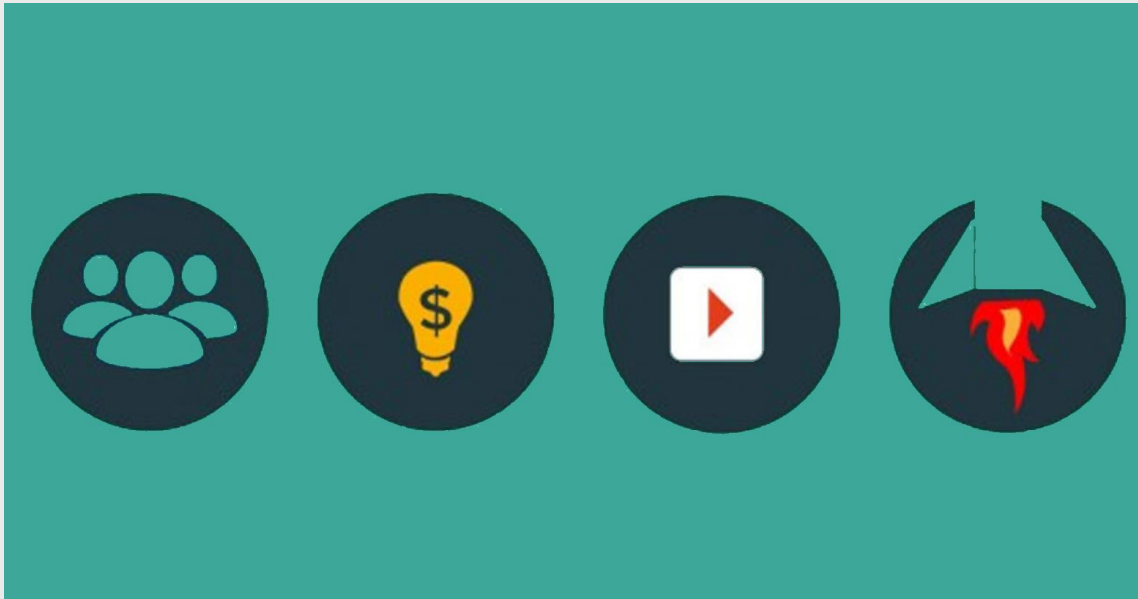
Et la Suisse ?



Total Funding Volume in CHF Million



Success story?



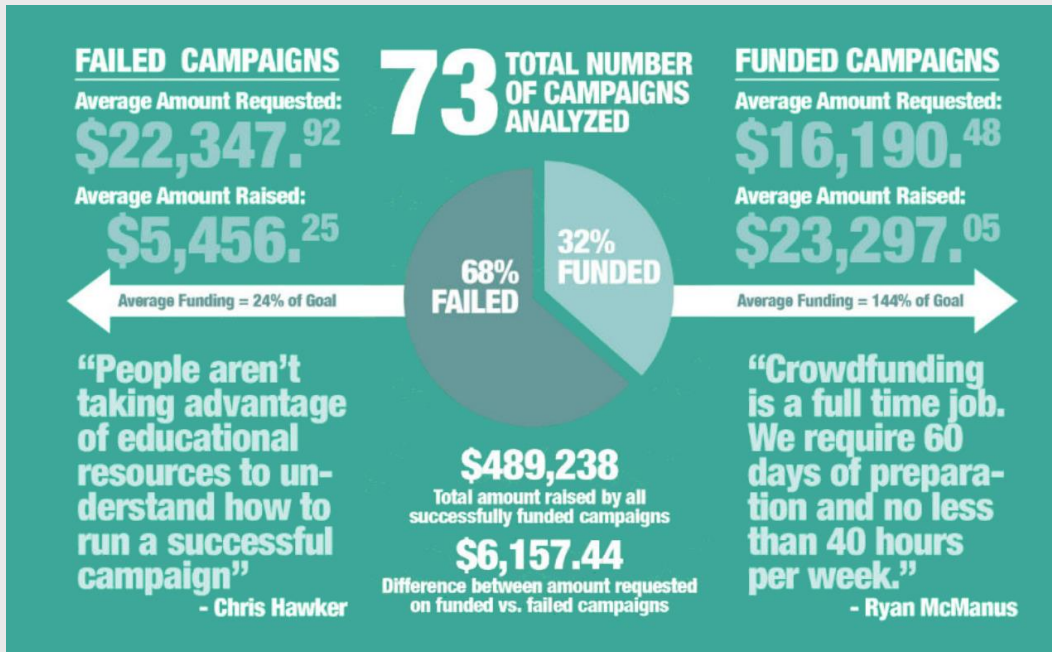
Ta Cave

Dubois & Fils

Hotel Portable

Strohballenhotel

Oui mais..



Source: Susan Post for TheMertpreneur.com

Fundraising Checklist

- Form Company
 - Establish Location
 - Form Legal Structure*
 - Register Business Name*
 - Get Tax ID Number*
 - Register for State/Local Taxes*
 - Obtain Business Licenses*
 - Research Legal Needs for Hiring*
- Brand & Marketing Materials
 - Lockdown a Logo
 - Build a Company Website
 - Produce Promotional Video
 - Set-up Social Media Profiles
 - Draft a Press Release
- Financial & Legal Documents
 - Build Business Plan*
 - Draft a PPM*
 - Craft Executive Summary
 - Create Pitch Deck
 - File with state security agencies*
 - File with the SEC*
 - Get familiar with solicitation laws*
- Fundraising Goals
 - Set Campaign Budget
 - Find Right Platform
 - Choose Capital Type
 - Determine a Deadline
- Crowdfunding Campaign
 - Create Company Profile
 - Upload Documents/Materials
 - Target/Save Investor Profiles
 - Prepare Intro Message
- Start Crowdfunding!

*For these items, please consult a licensed attorney or accountant. When in doubt, contact your attorney.

Remarques générales

- **Principe de territorialité** du droit suisse → on vise ici :
 1. «Crowd» / particuliers en Suisse
 2. Responsables de projets en Suisse
 3. Plateformes suisses
- **Pas de disposition spécifique** au C-funding
 - Droit commun & dispositions sur les marchés financiers applicables
 - **Chaque** modèle doit être examiné selon le droit actuel «traditionnel»
 - Analyse juridique et réglementaire **au cas par cas**
 - Droit actuel adapté aux «activités traditionnelles» en Suisse et non à Internet dématérialisé, rapide et transfrontalier

Spécificités des risques

- **Selon les acteurs**
 - Pour les particuliers
 - Pour les responsables de projets
- **Selon le type de C-funding**
 - C-supporting
 - C-lending
 - C-investing

Risques principaux pour les particuliers

- Peu de transparence & de réglementations suisse, européenne ou internationale en matière de C-funding
→ risques notamment de:
 1. Ne pas avoir en retour ce qui est dû
 2. Choisir les mauvais investissements / projets
 3. Voir le but choisi de son investissement non respecté
 4. Ne pas recouvrer ses fonds si échec du C-funding
 5. Ne pas être tenu informé (pas de monitoring)

Risques principaux pour les responsables de projets

- Multitude d'offres possibles à travers Internet ≠ cadre suisse légal & éco. assez rigide
 - risques notamment de:
 1. Ne pas gérer la communication en continu
 2. Ne pas assurer la réalisation du projet face à l'engouement et le temps à disposition
 3. Ne pas gérer la masse des investisseurs souvent dans différents pays avec des systèmes juridiques différents
 4. Sous-estimer les risques légaux, par. ex:
 - structure du projet (ex. participation dans SA/SARL)
 - droit de propriété intellectuelle (abandon/cession de droits)
 - autorisations légales d'exercer un C-Funding?

Risques particuliers au Crowdsupporting

▪ Pour les particuliers

- Don & récompense: pas forcément les mêmes règles applicables
- Transfert *avant* réalisation du projet → garanties de réalisation?
- Souvent valeur modeste : difficultés de recouvrement

▪ Pour les responsables de projets:

- Don: règles de droit civil (ex. succession) et du droit des obligations
- Autorisation FINMA év. possible (LBA, LB, etc.)

▪ Tous:

- Attention aux plateformes à l'étranger:
 - règle de for et de protection des données défavorables, limite des actions pénales/civiles, des droits de propriété intellectuelle

Risques particuliers au Crowdlending

- **Pour les particuliers**
 - Prêt *peer to peer* : hauts risques / zone grise, là où banques refusent
 - Peu de garanties de solvabilité & assurances (gage, hypoth.)
 - Souvent pas de créance privilégiée si faillite
 - Taux d'intérêt élevés possibles (taux légal de 5%)
- **Types de plateformes possibles:**
 - **Mise en contact uniquement:** risque : qualité des dossiers fluctuante voire *scams*
 - **Gestion des prêts:** risque moins élevé (vérification dossiers, solvabilité recouvrement, reporting). Peut être soumis à autorisation FINMA et identifications numériques nécessaires selon LBA
 - Prospectus: éventuellement art. 1156 CO

Risques particuliers au Crowdfunding

- **Pour les particuliers**
 - Peu d'accès à l'information: solvabilité, état de la société, etc.
 - Valeurs souvent importantes: difficultés de recouvrement
 - Investissement parfois complexes pour investisseurs peu ou pas qualifiés (≠ avec règles marchés financiers où protection accrue).
- **Pour les responsables de projets:**
 - Prise de participation dans sociétés **non** cotées: droit des obligations applicable selon type de société
 - Autorisation FINMA peut-être nécessaire (LBA, LB, LBVM, voire LPCC) & identification numérique du cocontractant
 - Prospectus: éventuellement art. 652a CO

Solutions? Que souhaiter?

▪ Sécurité juridique

- Développement d'une réglementation suisse, européenne, voire globale harmonisée → en discussion
- Augmentation de la professionnalisation et des good practices par les acteurs-clés du marché → augmentation de la transparence et de la confiance des investisseurs
- Sanction des abus de marchés reste nécessaire

▪ Promotion grand public

- Information et formations du grand public sur le C-funding
- Services de soutien

Next steps?

- **Pour les responsables de projets:**
 1. Analyser le besoin et le bon outil C-Funding:
 - quel but est recherché ?
 - quel type d'investisseur ?
 2. Focaliser & mobiliser la communauté appropriée
 - communication & information en continu
 3. Organiser l'I.T.
 4. Vérifier le cadre légal et réglementaire
 5. Analyser l'impact fiscal (revenus, don, etc.)

Next steps?

▪ Pour les particuliers

1. S'informer sur toutes les possibilités de C-Funding
2. Analyser les conditions d'utilisation avant tout transfert:
 - Est-ce une plateforme reconnue? Est-elle en Suisse?
 - Connais-je mon co-contractant?
3. Vérifier les droits et obligations applicables
 - Ex: contrats, conditions générales, etc.
4. Analyser l'impact fiscal (revenus, don, etc.)

Et surtout, si c'est trop beau pour être vrai... C'est trop beau pour être vrai.

Merci pour votre attention !

**KEEP
CALM
AND
START
CROWDFUNDING**

Questions?
biba.homsy@vaux.ch

Cette présentation ne représente pas un avis de droit.